

Compte Rendu de séance du Conseil Municipal de Loché-sur-Indrois

Séance du 05 décembre 2019

Réuni en session ordinaire sous la présidence du maire, Nisl JENSCH, le conseil a pris les décisions suivantes :

Finances

- **a procédé** à une décision modificative de crédits pour compléter le budget de l'opération Aire de camping-cars ;
- **a révisé** les tarifs des différents produits communaux sans changement et **a précisé** que le tarif des plaques cinéraires serait automatiquement révisé en fonction de l'actualisation des prix du fournisseur.
- **a pris connaissance** :
 - de la rectification de la dotation Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (FDPTADM), initialement notifiée à 38 016,05 € et corrigée à 37 061,38 €,
 - de la répartition du coût de la désherbeuse à eau chaude pour l'année 2019 calculée avec une part fixe et une part variable selon le temps d'utilisation, soit pour la commune la somme de 513,89 €.

Divers

- **a adopté** la modification statutaire du SIEIL concernant la représentation de la Métropole de Tours au SIEIL, suite à l'intégration de la réglementation issue des lois MAPTAM et NOTRE concernant notamment la représentation de ses membres adhérents.

Intercommunalité

- **a décidé** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres administratifs et d'Etat Civil initié par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine,

Domaine et Patrimoine

- **a accepté** la proposition de don au profit de la commune d'une parcelle boisée d'une surface 1ha10a60ca,
- **a choisi** de confier la rédaction des actes de mutation à l'étude de Me Nicaud-Pouchol Sylvie,
- **a précisé** que les frais notariés seront pris en charge par la commune.

Programme Voirie

- **est informé** que les travaux de voirie à la Recordière ont finalement été exécutés ainsi que l'enrobé sur le parking du cimetière.
- **a décidé** de reporter les travaux de PATA sur la voirie en 2020 pour lesquels l'entreprise Vernat s'engage à maintenir le tarif 2019.
- **a entamé** une réflexion sur le programme de voirie 2020 et s'est interrogé sur les missions qui seront confiées au maître d'œuvre.

Informations diverses

- **n'a pas souhaité** programmer de nouveaux projets d'investissement avec demandes de subventions pour l'année 2020,
- **est informé** :
 - Que la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a rendu un avis favorable conforme avec prescriptions sur le projet d'aménagement d'habitats insolites et que le certificat d'urbanisme opérationnel a été délivré.

- De la possibilité de passer une convention avec la SPA de Luynes qui permettrait la récupération de chats errants, la stérilisation et la relâche sur le territoire de capture,
- Du changement de jour de collecte des ordures ménagères qui à compter de 2020 sera le mercredi, soit début du changement le 08 janvier 2020,
- De la tenue d'une réunion d'information non publique sur la problématique de l'éolien le 16/12/2019 à Manthelan à destination des conseillers communautaires qui sera animée d'une part par le Président de la Commission Parlementaire qui présentera son rapport sur l'impact économique, environnemental et industriel des énergies renouvelables, et d'autre part, par le maire d'une commune favorable à l'éolien,

- a noté l'Agenda à venir :

- 07/12 : Soirée Téléthon organisée par le Syndicat d'Initiative,
- 13/12 : Arbre de Noël,
- 19/12 et/ou 23/12 : Marché de Noël,
- 09/01 : Conseil Municipal à 19 h,
- 10/01 : Cérémonie des vœux de la Municipalité à 19h30,
- 18/01 : Diner dansant des Sapeurs-Pompiers,
- 25/01 : Soirée théâtre avec l'Association Castelbessine.

Affiché le 10.12.2019

Le Maire,
Nisl Jensch